

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
 DU 9 AVRIL 2025**

Date d'affichage et de convocation 3 avril 2025	L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-et-un mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Puiseux en France s'est réuni en mairie, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Yves MURRU, Maire
Nombre de membres En exercice : 27 Présents : 17 Votants : 20	<p><b>Étaient présents:</b> Yves MURRU, Nicole BERGERAT, Maryvonne JOUANY, Séjiane RENE, Christine MAHE, Martine POUILLIE, Jean-Jacques PERCHAT, Maurice ANDRIEU, Benoît FARRAN, Gilles MEKLER, Georges BIRBA, Thierry TABORSKI, Thierry MARIN-CUDRAZ, Elodie SIMONE, Estelle BOCKEL, Francis KLEIJN, Nathalie CHEVALLIER.</p> <p><b>Pouvoirs:</b> Olivier BECRET à Nicole BERGERAT, Olivier VELIN à Christine MAHE, Flavien PARISI à Francis Kleijn.</p> <p><b>Absents:</b> Djemaï LASSOUED, Kadidiatou DIEBKILE, Stéphanie DE CAMPOS, Caroline THUEZ, Albert BAFFI, Catherine GASTAN-KLUG et Antoine CALDICOTE.</p> <p>Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121.15 du CGCT, à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil. A été désignée pour remplir cette fonction : Maryvonne JOUANY</p>

**2025/014 – DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL D'OISE AU TITRE DE LA REPRISE DE L'ECLAIRAGE PUBLIC SUR LES HAMEAUX DE VERT GALANT ET 4 VENTS**

Rapporteur : Le Maire

Le Maire propose au Conseil municipal de déposer une demande de subvention auprès du Conseil départemental du Val d'Oise pour les travaux de reprise de l'éclairage public sur les hameaux de Vert Galant et 4 Vents, au titre du programme 2025 de la Rénovation énergétique de l'éclairage public.

**Vu** le C.G.C.T.

Monsieur Le Maire soumet au Conseil Municipal le dossier financier reprise de l'éclairage public sur les hameaux de Vert Galant et 4 Vents.

Le montant estimatif du projet est de 163 991,75€ HT suivant la répartition :

N°	OPERATIONS	MONTANT(S) OPERATION(S) PROPOSEE(S)	MONTANT SUBVENTION	SUBVENTION DEPARTEMENT	PART COMMUNALE
		EN € HT	EN € HT		
1	Etudes Eclairage Public	16 399	15% dans la limite de 200 000€ HT	2 459,85€	13 939,15€
2	Reprise Eclairage Public	163 991,75	800 € HT par point lumineux sans télégestion	33 x 800€ HT = 26400€ HT	137 591,75€
<b>TOTAL</b>		180 390,75€		28 859,85€ HT	151 530,90€

CONDITIONS DE L'AIDE :

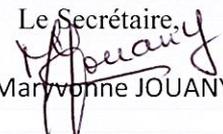
Accusé de réception en préfecture  
095-219505096-20250409-2025-014-DE  
Date de télétransmission : 09/04/2025  
Date de réception préfecture : 09/04/2025

- ~~Les travaux doivent respecter les critères techniques d'éligibilité~~ aux CEE pour la rénovation de l'éclairage public ou cibler une réduction de 50% minimum des consommations énergétiques des installations rénovées ;
- Les travaux doivent s'appuyer sur un schéma directeur d'éclairage public ;

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **AUTORISE** le Maire à solliciter une aide financière du Conseil départemental du Val d'Oise de 28 859,85€ HT distinct en une partie « études » de 2 459,85€ représentant 15% des coûts d'études et une partie « travaux de reprise » correspondant à la reprise de 33 candélabres à 800€ HT par point lumineux.
- **AUTORISE** le Maire à signer tous documents liés à cette demande de subvention
- **ADOpte** le plan de financement ainsi présenté
- **DIT** que les crédits suffisants ~~seront~~ inscrits au budget communal.

Le Secrétaire,

  
Maryvonne JOUANY



Le Maire,

Yves MURRU

Fait et délibéré le 09/04/2025

Extrait certifié conforme au registre des délibérations. Le Maire certifie avoir fait afficher à la porte de la Mairie le compte-rendu de la délibération ci-contre. Le Maire certifie exécutoire la présente, transmise en sous-préfecture de Sarcelles